

**PRÉSIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT**

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès



Décret n° 95 - 170 du 18 septembre 1995
portant nomination de (MAKOSSO MATHOS Marius)
en qualité de Directeur
au Secrétariat Général du Gouvernement.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu le décret n° 92-325 du 1er Juillet 1992 portant attributions et organisation du Secrétariat Général du Gouvernement ;

Vu le décret n° 92-326 du 1er Juillet 1992 portant attributions et organisation du Secrétariat Général auprès du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 92-926 du 10 Juillet 1992 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le décret n° 92-011 du 20 Février 1992 portant rectificatif au décret n° 82-595 du 18 Juin 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des ministres délégués, membres du Gouvernement ;



D E C R E T E :

ARTICLE PREMIER : Monsieur MAKOSSO MATHOS (Marius,) Professeur certifié de 6^o échelon, est nommé Directeur des Réunions Gouvernementales au Secrétariat Général du Gouvernement.

ARTICLE 2 : L'intéressé percevra les indemnités de fonctions et de sujétions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 18 septembre 1995


Professeur Pascal LISSOUBA.

↓